

Non à l'installation d'éoliennes à Tintamare»

REACTION. Benoit Chauvin, élu du Conseil territorial de Saint-Barth et responsable Outre-Mer de Cap21, parti politique présidé par Corinne Lepage, fait part dans son courrier envoyé aux rédactions locales des raisons pour lesquelles ils s'opposent aux projet d'éoliennes à Tintamare et rappelle que la COM n'a pas la compétence environnement.

« Le Conseil Exécutif a donné son accord pour un projet d'implantation d'éoliennes à Tintamare, sous réserve de la réalisation d'une étude d'impact (...). En tant qu'écologiste, je suis favorable au développement des énergies renouvelables et à la nécessité de renforcer

l'autonomie énergétique de Saint-Martin. Mais pas à ce projet-là, ni de cette manière-là. Sur le fond, ce projet sera enclavé dans la zone protégée par la réserve naturelle, et nuira fortement à la vie des oiseaux marins, qui viennent nombreux nidifier à Tintamare. De plus, le câble d'alimentation du réseau devra traverser la réserve naturelle : quelle crédibilité conserveront les gestionnaires de la réserve pour faire respecter la réglementation (mouillage, pêche, activités nautiques,...) si les pouvoirs publics lui imposent un tel projet ? Sur la forme, je ne comprends pas que le conseil exécutif ait accepté de se prononcer si rapidement, sans consulter l'ensemble des élus, ni a fortiori les autres organismes concernés : réserve naturelle, CESC, professionnels de la mer... Alors que l'appel d'offre lancé par l'Etat est public depuis six mois, cette décision hâtive confirme qu'il n'y a pas eu de réflexion en amont par les élus sur le choix de l'emplacement d'éolienne, ni a fortiori sur l'opportunité ou non d'en installer. Or c'est bien cette réflexion, la plus large possible, qu'il est important de conduire, non seulement

pour définir un schéma territorial d'implantation d'éoliennes et de champs solaires, mais plus globalement pour débattre de la politique énergétique de Saint-Martin sous tous ses aspects

: maîtrise de la consommation, développement du photovoltaïque en milieu urbain, etc. Les élections de

«Débattre de la politique énergétique sous tous ses aspects»

2012 approchent à grands pas. J'espère que cette question sera au coeur des débats de la campagne. Pour en revenir au projet d'éoliennes à Tintamare, que peut-on faire ? La décision définitive appartient aux services de l'Etat. Lors de la création de la COM, la compétence environnement n'a pas été accordée à la collectivité, l'Etat estimant probablement qu'il serait mieux à même de protéger l'environnement de Saint-Martin des pressions qu'il serait amené à subir. Comment dans ces conditions pourra-t-il accepter un tel projet ? Par conséquent, pour tous ceux qui, comme moi, souhaitent préserver Tintamare de ce projet qui ressemble fort à un simple investissement financier, la seule issue reste de manifester collectivement leur désaccord tant auprès des élus du conseil territorial et que de la Commission de Régulation de l'Energie, qui sera chargée de l'analyse des offres. Si on le veut, il n'est pas trop tard pour dire NIET (non à l'installation d'éoliennes à Tintamare). »

BENOIT CHAUVIN